



FACE gratefully acknowledges financial support from the European Commission. The contents of this document are the sole responsibility of FACE and can in no way be taken to reflect the views of the European Commission.



RAPPORT ANNUEL 2020

INDEX

À PROPOS DE LA FACE	1
PRÉFACE DU PRÉSIDENT	2
SECRETARIAT DE LA FACE	3
LES MEMBRES DE LA FACE	4
L'INTERGROUPE « BIODIVERSITÉ, CHASSE, ACTIVITÉS RURALES »	5
COMMUNICATION	6
OISEAUX MIGRATEURS	7
GRANDS CARNIVORES	8
LA STRATEGIE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ	9
LES ARMES À FEU ET LES MUNITIONS	10
LES ACCORDS INTERNATIONAUX	11
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX	12
LES MÉTHODES ET LES CULTURES DE CHASSE	13
LE PROGRAMME PATRON DE LA FACE	14
LES FINANCES	15

A PROPOS DE LA FACE

La FACE est la Fédération européenne de chasse et de conservation de la faune sauvage. Établie en 1977, la FACE représente les intérêts de 7 millions de chasseurs européens en sa capacité d'organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif. Cela fait de la FACE la plus grande structure de représentation démocratique des chasseurs au monde, et probablement l'une des plus grandes organisations européennes de la société civile.

La FACE est composée des associations nationales de chasse de 37 pays européens, notamment des 27 États membres de l'UE. La Face compte également 7 Membres adhérents et son Secrétariat est établi à Bruxelles.

La FACE défend le principe de l'utilisation durable et est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) depuis 1987. La FACE travaille avec ses partenaires sur un éventail de dossiers liés à la chasse et à la conservation - allant des accords internationaux sur la conservation aux problèmes de mise en œuvre au niveau local - dans le but de soutenir un solide avenir pour la chasse et la conservation en Europe.

PRÉFACE DU PRÉSIDENT



Chers Membres, chers amis, chers Partenaires,

2020 est une année qui marquera à jamais nos mémoires !

En janvier, nous avons débuté l'année avec panache grâce au lancement du Programme Patron de la FACE, qui nous a assurés de l'adhésion de *Jagd&Hund*, de BioAmmo et du Groupe Blaser en tant que Patrons « Or », auxquels très vite s'est joint Hunter & Co. C'est alors que nous nous préparions pour faire progresser nos partenariats que la Covid-19 nous a frappés de plein fouet. Les choses ont commencé par le confinement de printemps et les restrictions qui ont, par la suite, revêtu diverses formes.

Même si la saison d'automne et de chasse a été marquée par des restrictions dans certains pays, la plupart des gouvernements se sont rendu compte de l'importance de la chasse et du fait que des mesures sanitaires peuvent être appliquées pour les sorties à plusieurs chasseurs.

La pandémie n'a pas ralenti le processus de prise de décisions à Bruxelles et la FACE est restée extrêmement active tout au long de l'année. Les grands dossiers pour les chasseurs européens ont notamment traité de la réforme de la Politique agricole commune (PAC), de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2030, des propositions pour de nouveaux critères pour les zones

protégées, de la Stratégie « De la Fourche à la Fourchette », d'une réglementation sur la grenaille de plomb dans les zones humides, du rapport 2020 sur l'État de la Nature, de nouveaux dossiers d'infraction liés à la chasse, des orientations révisées sur la protection des espèces (affectant les grands carnivores) et de la révision en cours des données sur les périodes de chasse.

La FACE a activement assuré la promotion de son Manifeste pour la Biodiversité et a publié plusieurs rapports, y compris sur les données les plus récentes sur le loup dans l'UE et sur les oiseaux chassables en Europe. La FACE a également contribué activement aux discussions politiques relatives à l'éradication de la peste porcine africaine chez le sanglier. Ce point a été fondamental suite à l'épidémie survenue en Allemagne. Au cours de l'année, l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen a organisé une série d'événements en ligne avec l'aide de la FACE. Ces rencontres ont été couronnées de succès.

S'agissant du programme de conservation de notre organisation, la réforme de la PAC continuera d'exiger de la FACE et ses Membres d'y prêter une attention considérable aux cours des années à venir afin d'assurer que nous puissions améliorer les conditions nécessaires à la chasse au petit gibier en Europe. Les plans stratégiques nationaux de la PAC doivent inclure des priorités claires pour l'agriculture post-2020, notamment la restauration de la biodiversité pour les espèces de petit gibier.

La FACE n'est rien sans ses Membres. Nous nous devons dès lors de travailler ensemble pour assurer que les intérêts de chacun des 7 millions de chasseurs en Europe se trouvent au cœur des décisions adoptées en matière de chasse et de gestion de la faune sauvage. Outre les réponses que vous pouvez apporter aux demandes spécifiques du Secrétariat, vous pouvez également nous aider à des degrés divers, par exemple en téléchargeant de nouveaux projets sur le site www.biodiversitymanifesto.com

Nous vous sommes extrêmement reconnaissants pour votre soutien constant !

Torbjörn Larsson
Président de la FACE

SECRETARIAT DE LA FACE

L'équipe de la FACE représente le Secrétariat de la FACE établi à Bruxelles. L'équipe allie une passion pour la chasse et la conservation à une expertise dans toute une série de domaines clés pour assurer la pérennité de la chasse et de la conservation en Europe.

2020 LE PERSONNEL DE LA FACE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Dr David Scallan

ADMINISTRATION

Charlotte Nyffels
Office and Business Manager

Loubna El Messaoudi
Office Administrator (de mars à juillet 2020)

Thiviya Thivakaran
Office Administrator (depuis septembre 2020)

CONSERVATION

Cy Griffin
Senior Conservation Manager

Sabrina Dietz
Wildlife Policy Officer

Annemie Rose Janssen
Conservation Policy Assistant (jusqu'en mai 2020)

Stanislas Sibille
Conservation Policy Assistant (depuis septembre 2020)

Jaroslaw Kuczaj
Policy Advisor (depuis octobre 2020)

AFFAIRES JURIDIQUES ET PUBLIQUES

Valentina Siddi
Legal & Public Affairs Manager (depuis mars 2020)

Levina de Jonge
Public Affairs Officer

Konstantina Katrimpouza
Legal Affairs Officer (depuis mai 2020)

Seppo Puustinen
Policy Advisor (depuis mai 2020)

COMMUNICATIONS

Alessio Borrello
Communication Manager

Sabine Borgers-Guse
Senior Translator

Bob Groome
Communication and Policy Officer

Diana Selaru
Communications Officer (jusqu'en février 2020)

Jennifer Eve Smith
Communication Assistant (depuis septembre 2020)

LES MEMBRES DE LA FACE

La FACE collabore avec ses Membres, ses partenaires et les institutions européennes pour faciliter la compréhension, la prise de mesures et les échanges d'informations.

La FACE ne serait pas ce qu'elle est sans ses Membres.

La communauté des Membres de la FACE rassemble l'expertise, les connaissances, les structures et l'influence de la chasse en Europe. La FACE est constituée d'associations nationales de chasseurs de 37 pays européens, dont l'ensemble des 27 États membres de l'UE, ainsi que d'autres pays membres du Conseil de l'Europe.

LES MEMBRES EFFECTIFS

Albanie : *Federata Kombetare Shqiptare per Gjueti dhe Konservim*

Allemagne : *Deutscher Jagdverband*

Autriche : *Jagd Österreich*

Belgique : *Asbl wallonne du Royal Saint-Hubert Club de Belgique*

Belgique : *Hubertus Vereniging Vlaanderen vzw*

Bosnie-Herzégovine : *Lovački Savez Herceg Bosne (LSHB)*

Bosnie-Herzégovine : *Lovački Savez Herceg Bosne (LSHB)*

Bosnie-Herzégovine : *Savez Lovačkih organizacija BiH (SLOBiH)*

Bulgarie : *Съюз на ловците и риболовците в България*

Croatie : *Hrvatski Lovački Savez*

Chypre : *Κυπριακή Ομοσπονδία Κυνηγίου και Διαθρησκείας Αγρίας Ζώων*

Danemark : *Danmarks Jægerforbund*

Espagne : *Real Federación Española de Caza (RFEC)*

Estonie : *Eesti Jahimeeste Selts*

Finlande : *Metsästäjäliitto*

France : *Fédération Nationale des Chasseurs*

Grèce : *Κυνηγική Συνομοσπονδία Ελλάδος*

Hongrie : *Országos Magyar Vadászkamara*

Hongrie : *Országos Magyar Vadászati Védegylet*

Islande : *Skotveiðifélag Íslands*

Irlande : *FACE Ireland c/o National Association of Regional Game Councils (NARGC)*

Italie : *FACE Italia*

Lettonie : *Latvijas Mednieku Asociācija*

Lituanie : *Lietuvos Medžiotojų ir Žvejų Draugija*

Luxembourg : *Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg asbl*

Malte : *Federazzjoni Kaċċaturi Nassaba Konservazzjonisti (FKNK)*

Monténégro : *Lovački Savez Crne Gore*

Pays-Bas : *Koninklijke Nederlandse Jagersvereniging*

Norvège : *Norges Jeger- og Fiskerforbund*

Pologne : *Polski Związek Łowiecki*

Portugal : *Federação Portuguesa de Caça (FENCAÇA)*

République tchèque : *Ceskomoravská Myslivecká Jednota (CMMJ)*

Roumanie : *Asociația Generală a Vânătorilor și Pescarilor Sportivi (AGVPS)*

Saint-Marin : *Federazione Sammarinese della Caccia*

Serbie : *Lovački Savez Srbije*

Slovaquie : *Slovenská poľovnícka komora*

Slovaquie : *Slovenský Poľovnícky Zväz*

Slovénie : *Lovska zveza Slovenije*

Suède : *Svenska Jägareförbundet*

Suisse : *JagdSchweiz / ChasseSuisse / CacciaSvizzera / CatschaSvizra*

Turquie : *Türkiye Atıcılık ve Avcılık Federasyonu*

Royaume-Uni : *FACE UK*

LES MEMBRES ADHÉRENTS

Association Européenne de Commerce d'Armes Civiles (AECAC)

Association of European Manufacturers of Sporting Firearms (ESFAM)

Conservation Force

Dallas Safari Club (DSC)

European Bowhunting Federation (EBF)

Safari Club International (SCI)

Safari Club International Foundation (SCIF)

LES PARTENAIRES

Association européenne des chasses traditionnelles (AECT)

Institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats: Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental (OMPO)

Nordic Hunters' Alliance (NHA)

LES AUTRES MEMBRES

Présidents d'Honneur

† Giovanni BANA, † Gilbert de TURCKHEIM

Membres d'Honneur

Jochen BORCHERT, Dr Michl EBNER, John GARDINER, Martin HØJSGAARD, Dr Yves LECOCQ, Torstein MOLAND, John Anthony SWIFT

COMITÉ DE DIRECTION

Président, **T. LARSSON**
 Secrétaire Général, **Dr D. SCALLAN**
 Trésorier Général, **Dr L. HOEDEMAKER**
 Vice-Président, France, **A. DURAND**
 Vice-Président, Allemagne, **V. BÖHNING**
 Vice-Président, Italie, **G.L. DALL'OLIO**
 Vice-Président, Région centrale, **S. ŽERJAV**

Vice-Président, Région atlantique, **J. FLANNERY**
 Vice-Président, Région baltique, **L. DOMBROVSKA**
 Vice-Président, Région méditerranéenne, **L. FARRUGIA**
 Vice-Président, Région nordique, **K. A. GJEMS**
 Vice-Président, Pologne, **J. KUCZAJ**
 Vice-Président, Région sud-est, **V. VASILEV**
 Vice-Président, Espagne, **I. VALLE LÓPEZ-DÓRIGA**
 Vice-Président, Royaume-Uni, **I. BELL**

BUREAU



L'INTERGROUPE « BIODIVERSITÉ, CHASSE ET ACTIVITÉS RURALES »

Considéré comme l'une des plateformes parlementaires des plus anciennes et des plus actives, l'Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales » du Parlement européen, intervient en tant que plateforme réunissant activement des parties prenantes au sein du Parlement européen. Il permet des débats francs entre les décideurs, la Commission européenne et les experts, le but étant d'affirmer le rôle crucial des acteurs ruraux et l'importance socio-économique de la chasse et des activités qui se déroulent dans nos campagnes.

Activement soutenu par un large éventail de Députés européens de tous les partis politiques, cet Intergroupe a pour objectif de promouvoir le rôle de la chasse et des autres formes d'utilisation durable des ressources naturelles. La FACE assure le secrétariat de cet Intergroupe depuis sa création en 1985 et elle est soutenue dans sa tâche depuis 2004 par l'Organisation européenne des propriétaires terriens assurant le Co-secrétariat.

Cet Intergroupe traite de thèmes liés à la biodiversité, à la gestion de la faune sauvage, au développement rural et à la sylviculture. En outre, il aborde les questions d'actualité et crée des liens entre la société civile et les décideurs politiques.

Un début lancé avec détermination à l'Intergroupe

Le 19 décembre 2019, avec le soutien de plus de 150 Députés du Parlement européen représentant tout le spectre politique, la Conférence des Présidents du PE a approuvé le rétablissement de l'**Intergroupe « Biodiversité, Chasse et Activités rurales »**, donnant ainsi un signal politique fort pour le mandat parlementaire 2019-2024.

Le 13 février 2020, l'Intergroupe a tenu sa première réunion pour nommer son Président et ses Vice-Présidents. Le **Député du Parlement européen M. Alvaro Amaro** (Portugal, PPE) a été nommé Président de l'Intergroupe tandis que Mme. **Simone Schmiedtbauer** (Autriche, PPE), **Alex Agius Saliba** (Malte, S&D), **Elsi Katainen** (Finlande, Renew Europe), **Marco Dreosto** (Italie, ID), **Andželika Możdżanowska** (Pologne, ECR), **Carmen Avram** (Roumanie, S&D), **Jérémy Decerle** (France, Renew Europe), **Juan Ignacio Zoido Álvarez** (Espagne, PPE) étaient désignés comme Vice-Présidents et **Annie Schreijer-Pierik** (Pays-Bas, PPE) comme Secrétaire générale.



L'Intergroupe organise régulièrement des réunions au sein du Parlement européen afin de promouvoir un échange constructif de points de vue ; dans certains cas, il décide d'adopter des positions, des résolutions ou des recommandations. En 2020, suite aux restrictions imposées par la Covid-19, toutes les réunions se sont déroulées sur des plateformes en ligne.

📅 **30 juin 2020**

EU Biodiversity Strategy reloaded : Making sure it works

La Conférence - organisée conjointement par la FACE et l'ELO - a débattu des opportunités et des défis offerts par la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030. Des Députés du Parlement européen, des fonctionnaires de la Commission et des parties prenantes concernées ont partagé leur point de vue sur le plan à 10 ans de l'UE pour s'attaquer au cours des 10 années à venir à la crise que connaît la biodiversité.

Les Députés du Parlement européen ont souligné la contribution cruciale des chasseurs et des administrateurs fonciers pour enrayer la perte de biodiversité dans l'UE et contrecarrer le déclin des oiseaux et des pollinisateurs dans le domaine de l'agriculture.

📅 **16 septembre 2020**

Stratégie « De la Fourche à la Fourchette » : « Ensuring a healthy balance between Europe's food systems and biodiversity conservation » [en ligne].

La Conférence - sous la houlette des Députés du Parlement européen **Álvaro Amaro**, **Jérémy Decerle** et **Carmen Avram** - a permis de débattre de la Stratégie « De la Fourche à la Fourchette » qui constitue l'un des piliers du Pacte Vert européen.

La Députée du Parlement européen Mme. **Carmen Avram** a souligné le fait que les chasseurs sont depuis bien longtemps les premiers témoins du déclin considérable de la faune sauvage, en particulier du petit gibier, des pollinisateurs et de la diversité des plantes dans les terres agricoles. Les chasseurs ont un rôle

essentiel pour conserver la biodiversité de l'agriculture européenne. Renverser la tendance à la perte de biodiversité requiert néanmoins plus d'efforts. La réussite ne peut être assurée que s'il existe une volonté politique forte d'adopter une nouvelle approche.

Le Dr. **Francis Buner**, Scientifique principal de la conservation et Responsable du Projet NSR Interreg PARTRIDGE, a présenté une vue d'ensemble du projet PARTRIDGE qui implique des chercheurs, des conseillers en agriculture, des défenseurs de la conservation, des chasseurs, des fonctionnaires et des agriculteurs. Ce projet offre des exemples réels de la façon dont les objectifs en matière de biodiversité sont atteints.

epp group in the european parliament | **S&D** | **renew europe.**

INTERGROUP ON "BIODIVERSITY, HUNTING, COUNTRYSIDE"

30 June 2020
16:30 - 18:00
[online event]

EU BIODIVERSITY STRATEGY RELOADED: MAKING SURE IT WORKS

Organised in conjunction with:

The conference is hosted by

- MEP Álvaro Amaro**
EPP, President of the Intergroup
- MEP Alex Agius Saliba**
S&D, Vice-President of the Intergroup
- MEP Elsi Katainen**
Renew Europe, Vice-President of the Intergroup

☛ **Moderator**

- Dr Hilde Eggermont**
Coordinator of the Belgian Biodiversity Platform
Vice-Chair of the BiodIVERSA Partnership

☛ **Keynote speech**

- Humberto Delgado Rosa**
Director, Natural Capital, DG Environment
European Commission

☛ **Panel discussion:**

- Kim Friedman**
Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
- Erik Gerritsen**
Senior Policy Analyst, IEEP
- Jurgen Tack**
Scientific Director, ELO

REGISTER NOW: www.biodiversityhuntingcountryside.eu

6 octobre 2020

Session d'information sur la proposition de la Commission relative à la grenaille de plomb dans les zones humides

Le 6 octobre, plus de 50 Députés du Parlement européen ont assisté à une session d'information interne au Parlement européen sur la proposition de la Commission relative à la grenaille de plomb dans les zones humides.

Le but de cette séance était de transmettre aux Députés du Parlement européen des informations sur la proposition qui est largement considérée comme peu pratique pour 10 millions de citoyens européens.

18 novembre 2020

La coexistence avec les grands carnivores : Étapes à venir pour la conservation et la gestion

Lors de cette conférence de haut niveau de l'Intergroupe, le Député du Parlement européen Juan Ignacio Zoido, de même que ses homologues **Elsi Katainen** et **Herbert Dorfmann** (Italie, PPE) ont lancé le débat à l'aide d'exemples concrets de leur région d'origine illustrant les conflits associés aux loups et aux activités socio-économiques.

Les intervenants ont exprimé leurs attentes quant aux éclaircissements que devrait apporter la publication

des orientations révisées de la Commission sur la « stricte protection des espèces » pour pouvoir appliquer correctement les priorités en matière de conservation et de gestion et ainsi assurer une coexistence durable avec les grands carnivores dans une Europe fortement peuplée et riche de paysages multifonctionnels.

Nicola Notaro, Chef de l'Unité Nature de la Direction générale Environnement de la Commission européenne, a partagé le point de vue de la CE à cet égard : « La Commission soutient pleinement la coexistence entre activités humaines et grands carnivores. L'expérience acquise en Europe montre qu'elle peut être réalisée sur le terrain grâce à un dialogue inclusif et à une ouverture d'esprit pour tirer des enseignements des expériences d'autrui et ajuster les pratiques actuelles ».

Le Dr. **John Linnell**, de l'Institut norvégien pour la Recherche sur la Nature, a affirmé : « La coexistence entre les grands carnivores et les humains est un véritable défi ! Un autre défi est de concrétiser cette coexistence entre différents groupes de personnes dont les points de vue, les intérêts et les valeurs diffèrent quant à la façon de gérer les grands carnivores ».

Cette rencontre, qui a bénéficié de la participation exceptionnelle de plus de 360 personnes, était modérée par le **Dr. David Scallan**, Secrétaire général de la FACE, qui a également géré le vaste débat réalisé en format Questions-réponses.





COMMUNICATION

L'année 2020 a été synonyme d'une communication réussie pour la FACE. De nombreux efforts ont été consentis pour promouvoir le statut des chasseurs, que ce soit par les réseaux sociaux, en participant à des événements, en resserrant les liens avec nos Membres ou encore au travers de notre Groupe de travail Communication. Les experts en communication de nos membres se rencontrent tout au long de l'année pour réfléchir à la façon d'améliorer la communication interne et externe de la FACE.

La FACE organise habituellement les réunions de ce Groupe de Travail Communication à Bruxelles ou dans d'autres villes. La pandémie de COVID-19 a néanmoins exigé de la FACE et de ses Membres de s'adapter à la situation en 2020. Dans le respect de la distanciation sociale, le Groupe de Travail Communication s'est rencontré en ligne - en coordonnant les actions pour promouvoir au mieux la chasse et la conservation tout au long de l'année. Une fantastique équipe composée de plus de 30 experts en communication provenant de toutes les

grandes associations nationales de chasse en Europe et le personnel de la FACE ont participé à ces réunions.

Le 27 mai, des experts en communication de nombreuses associations de chasseurs d'Europe se sont réunis en ligne pour mieux coordonner leurs efforts en vue d'une communication efficace au niveau européen. **Christopher Graffius**, Directeur de la communication chez BASC UK, a présidé les discussions, qui visaient à établir une nouvelle stratégie coordonnée afin de faciliter la coopération entre les Membres de la FACE lorsque des actions à l'échelle européenne s'avèrent nécessaires. Le Groupe de travail Communication a produit une boîte à outils qui aidera les Membres de la FACE à communiquer leurs messages de manière proactive aux publics concernés.

Le 25 septembre, des experts en communication de nombreuses associations de chasseurs d'Europe se sont rencontrés en ligne pour une autre réunion du Groupe de Travail Communication afin de consolider plus encore et d'améliorer les premières avancées visant à établir une communication efficace au niveau européen.

Christopher Graffius a présidé les débats qui visaient à promouvoir la présence des jeunes dans le monde cynégétique en Europe et à établir un réseau de Membres de la FACE permettant d'échanger au sujet des bonnes pratiques en la matière. Le Groupe de travail Communication produira un document offrant une vue d'ensemble de la promotion de la chasse auprès des jeunes en Europe et des divers et nombreux programmes qui vont en ce sens.

Les discussions ont également traité d'un autre point important : le lancement d'une campagne européenne sur le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE visant à promouvoir le rôle de conservation des chasseurs en Europe. Les experts en communication de la FACE ont également échangé des idées sur la manière dont des campagnes nationales et régionales de défense de la chasse devraient être mises en œuvre pour être couronnées de succès.





OISEAUX MIGRATEURS

La FACE a été établie en 1977 par des associations nationales de chasseurs pour participer au processus d'élaboration de la directive « Oiseaux » de l'UE grâce aux connaissances approfondies des chasseurs en termes de nature et de gouvernance de la chasse. La FACE a adopté un rôle semblable au niveau international, de par son implication conjointe avec d'autres partenaires dans l'élaboration de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) dans les années quatre-vingt-dix. Depuis lors, la FACE est restée fidèle à ses origines et reste impliquée dans ces instruments juridiques de même que dans la Convention sur les espèces migratrices (CMS). La FACE continue à relever les défis de conservation des oiseaux migrateurs et à garantir la chasse durable de ces espèces que nous chérissons.



Ne perdons pas les oies de vue !

Au cours de ces dernières années, les oies ont bénéficié d'une attention croissante suite à l'élaboration de nouveaux plans de gestion internationaux par espèce dans le cadre de l'AEWA et de sa Plateforme européenne de gestion des oies (EGMP). Les tendances des populations de nombreuses espèces d'oies sont actuellement en pleine mutation. Il est dès lors important que la FACE suive de près les derniers progrès et les dernières connaissances scientifiques.

Du 27 au 31 janvier 2020, la FACE a participé à la 19^{ème} réunion du Groupe de Spécialistes de l'Oie à Leeuwarden, Pays-Bas. Cet événement était organisé par l'Institut d'écologie des Pays-Bas (NIOO-KNAW), le Centre hollandais sur la Migration et la Démographie aviaires (Vogeltrekstation) et le Centre hollandais Sovon d'Ornithologie (Sovon). Des experts de l'oie venant d'Europe, de l'Asie de l'Est et des États-Unis se sont réunis pour débattre de l'avenir des populations d'oies. La conférence a permis de mettre en exergue les effets du changement climatique sur la dynamique des populations d'oies et sur leurs voies de migration de même que les conflits socio-économiques croissants entraînés par l'augmentation de ces populations en Europe. À cet égard, il a été reconnu que l'expérience des chasseurs et leurs actions de gestion sont essentielles pour la communauté scientifique. Plusieurs Membres de la FACE ont participé à cette conférence.

À la même époque, la FACE a participé à un atelier spécialisé organisé par la Commission européenne (CE) sur le thème « Définition des Valeurs de référence favorables (VRF) pour l'oie cendrée et la bernache nonette ». Le but de cette réunion était d'examiner les grands principes qui régissent l'établissement des VRF décrites dans les orientations de la CE sur les oies qui sont utilisées dans la Directive Habitats ainsi que de préparer la réunion du Groupe de Travail international de l'EGMP de l'AEWA prévue en juin 2020. Bien que les orientations sur la détermination de ces valeurs



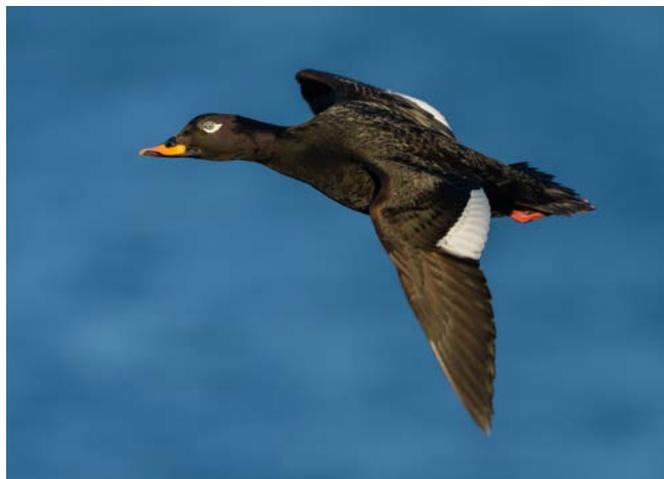
soient suffisantes, certains États membres hésitent à aller de l'avant avec cette nouvelle approche pour les voies migratoires. Lors de la réunion du mois de juin du Groupe de Travail, les débats ont progressé sur l'équilibre à établir entre conservation et gestion de l'oie cendrée et de la bernache nonette. Le travail a bien évolué pour les plans déjà bien établis pour l'oie à bec court du Svalbard et l'oie des moissons. Ces deux populations ont été gérées avec succès grâce à la gestion adaptative des prélèvements appliquée à la conservation sur les voies migratoires.

Oiseaux chassables en Europe : Analyse de la situation et des priorités en matière de conservation

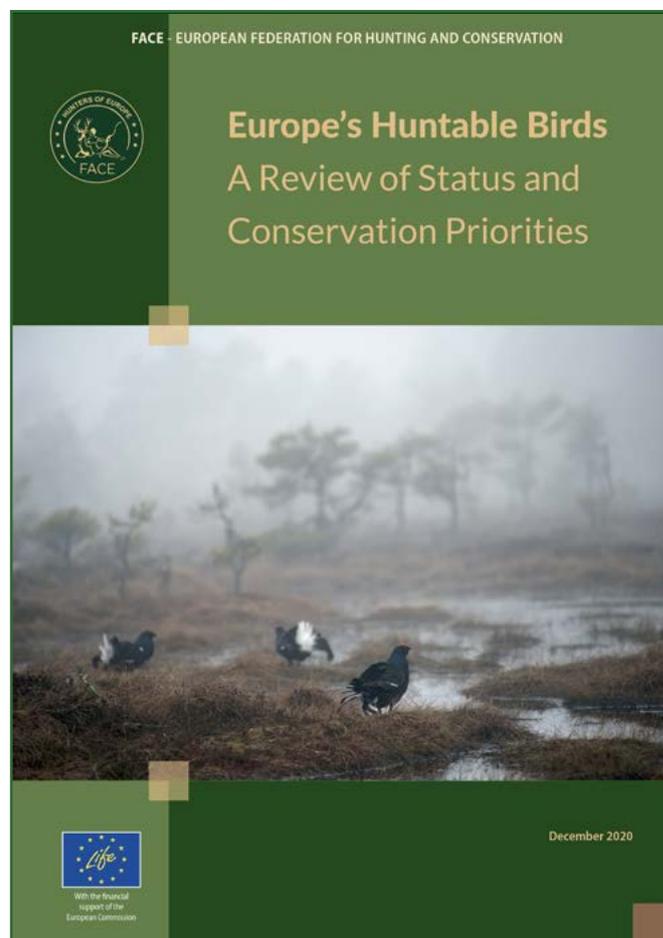
La publication du rapport sur l'état de la Nature 2020 dans l'UE offre des résultats sur la communication des rapports nationaux dans le cadre de la Directive Oiseaux (de 2013 à 2018) et une évaluation plus vaste de la biodiversité en Europe. En utilisant les mêmes données, la FACE a produit une analyse détaillée du statut, des tendances et des effectifs des espèces d'oiseaux chassables figurant dans l'Annexe II de la Directive.

Cy Griffin, Senior Conservation Manager à la FACE, a déclaré : « *Le rapport offre l'interprétation fondamentale nécessaire pour mieux comprendre la situation actuelle car les vastes évaluations telles que celles figurant dans le rapport sur l'état de la Nature 2020 ne s'approfondissent pas sur les détails. Aucune autre évaluation détaillée portant spécifiquement sur les oiseaux chassables d'Europe n'a été réalisée et la FACE espère qu'un débat constructif et informé sur les priorités futures pourra ainsi être stimulé.* »

En général, les constats illustrent le fait que les oiseaux chassables sont dans une situation globalement similaire à celle des oiseaux non-chassables. Même s'il y a un nombre légèrement plus élevé d'espèces au statut précaire, les effectifs d'oiseaux chassables au statut inconnu sont moindres en comparaison avec les oiseaux non-chassables. Les oiseaux de l'Annexe II (à savoir ceux pour lesquels il convient de désigner des sites protégés) incluent une proportion plus élevée d'espèces



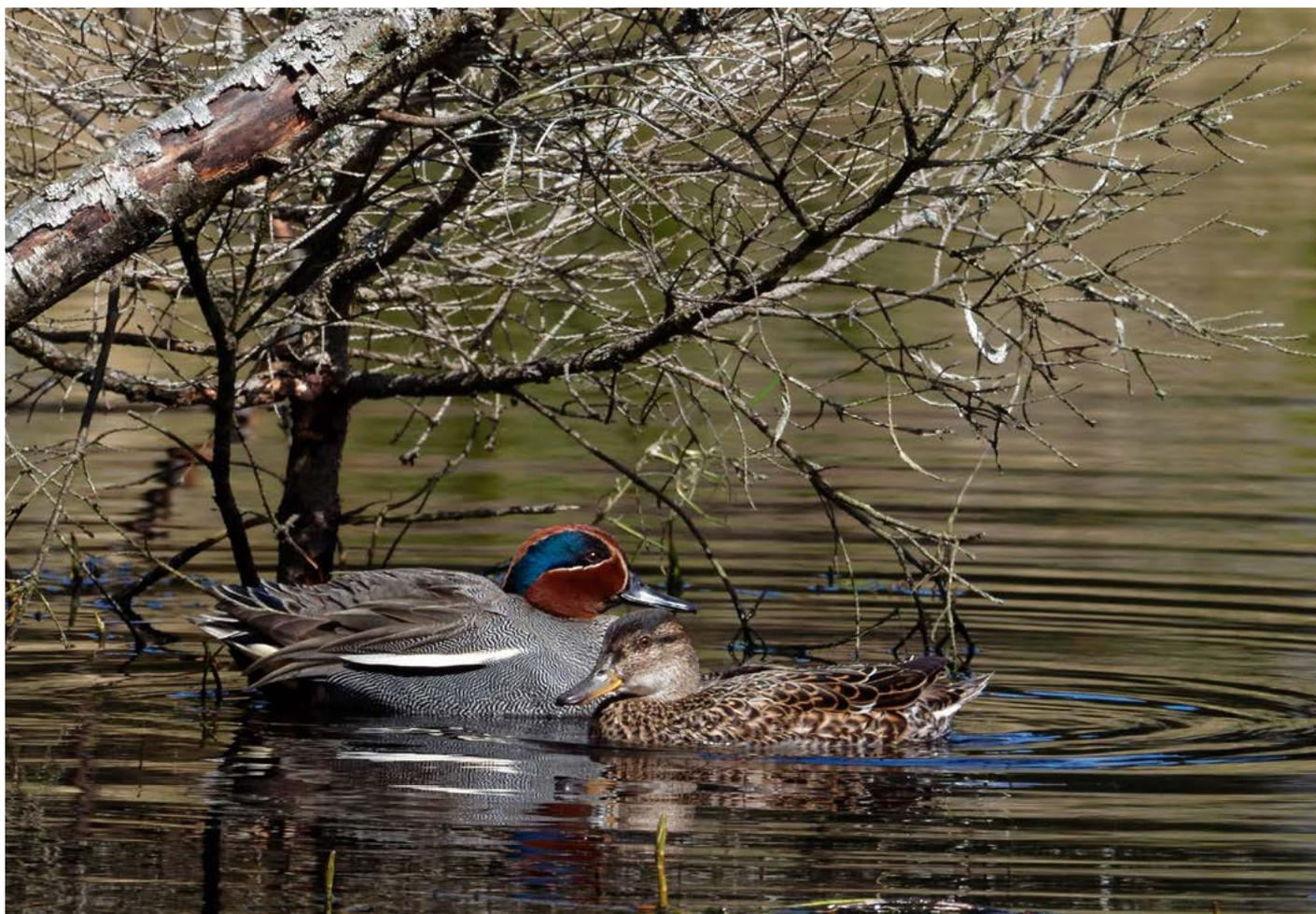
au statut « menacé » ou « inconnu » et la proportion la plus basse de statut « sûr ». Les espèces reprises dans les Annexes I et II ont connu une détérioration depuis l'exercice précédent de communication de rapports, ce qui va dans le sens de la tendance générale de perte de biodiversité en Europe.



Pour ce qui est des tendances des populations, 46% des oiseaux chassables témoignent d'une tendance à la baisse des populations de reproduction, tant sur le court que sur le long terme. À titre de comparaison, 32% des tendances de reproduction sur le long terme pour toutes les espèces d'oiseaux figurant dans la Directive Oiseaux diminuent. Cependant, 58% des oiseaux qui hibernent connaissent une tendance à la hausse sur le long terme, ce qui est globalement semblable aux oiseaux hivernants non-chassables (54%).

Le rapport de la FACE met en évidence les liens entre la chasse et la conservation et se termine par des recommandations politiques qui concernent la

conservation des espèces et des habitats, le suivi, la recherche et la communication. On y retrouve un appel urgent à mieux aligner d'autres politiques sectorielles - en particulier la PAC - afin d'assurer que les mesures d'encouragement agro-environnementales offrent des mécanismes appropriés permettant la création et la gestion d'habitats pour les espèces d'oiseaux chassables. De tels mécanismes entraînent une plus grande adhésion parmi les agriculteurs et soutiennent les investissements en cours dans la conservation par la communauté cynégétique. La Directive Oiseaux doit en effet continuer de proposer une approche équitable de la chasse - en reconnaissant les efforts de conservation consentis par la communauté cynégétique.





GRANDS CARNIVORES



La communauté cynégétique européenne joue un rôle actif dans la conservation et la gestion des grands carnivores. Elle contribue directement à leur surveillance et à la gestion de leurs habitats et de leurs proies à travers l'Europe. Les paysages européens sont densément peuplés et multifonctionnels. Les humains et les grands carnivores doivent donc trouver un moyen de coexister. Les chasseurs font partie et doivent faire partie de la solution

Tenant compte de ce concept, la FACE travaille à différents niveaux pour promouvoir la gestion et la conservation des grands carnivores. Ce point se fonde sur les connaissances scientifiques des populations, ainsi que sur les dimensions humaines afin de réduire effectivement les conflits.

La Plateforme de l'UE sur la coexistence entre les humains et les grands carnivores

Cette plateforme a été mise sur pied afin de promouvoir des moyens pour minimiser les conflits entre les intérêts humains et la présence d'espèces de grands carnivores et, dans la mesure du possible, d'identifier des solutions. La FACE participe activement à cette initiative.

Cette plateforme représente une belle opportunité de dialogue avec d'autres parties prenantes, d'échanges d'informations et connaissances sur le travail important réalisé sur cette question. En 2020, la FACE a participé à toutes les réunions de la Plateforme qui se sont pour la plupart réalisées en ligne.



Principaux événements liés à la Plateforme en 2020

Du 21 au 23 janvier 2020, la FACE en coopération avec un représentant de l'Association finlandaise de chasse, a participé à une conférence internationale sur la protection du bétail dans la région alpine. Cet événement était organisé par le World Wide Fund for Nature (WWF) et l'organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO).

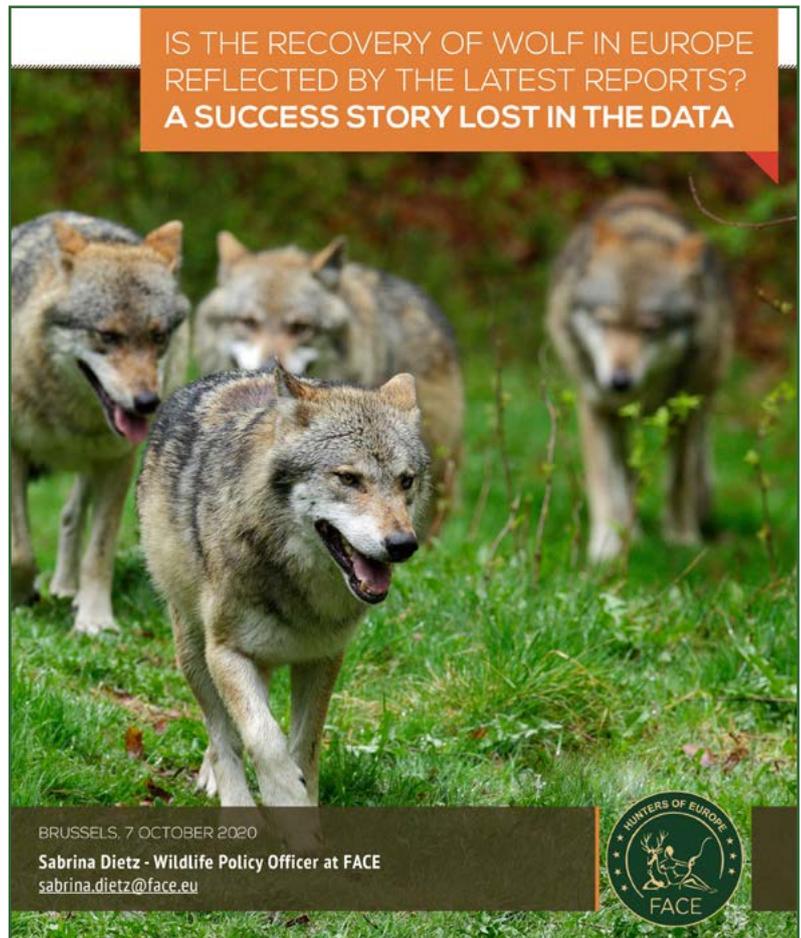
Le 14 février 2020, la FACE a participé à la réunion de lancement annuelle de la Plateforme. Les participants ont essentiellement débattu du progrès au niveau des plateformes régionales en Europe.

La 7^{ème} réunion plénière a eu lieu le 9 juin 2020 à Bruxelles. Au sujet des tâches en cours relevant de la Plateforme, les discussions ont surtout porté sur les mises à jour pertinentes sur les plateformes régionales et la conservation des GC. La FACE a en outre souligné l'importance des associations de chasse en tant que partenaires officiels des projets LIFE sur les GC et leur coexistence avec les humains.

Le 24 novembre 2020, la FACE a organisé un séminaire conjoint avec le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier et de la faune (CIC) et l'Initiative pour les grands carnivores en Europe (LCIE) sur la contribution des parties prenantes au suivi des GC. Au travers de ce webinaire, la FACE a pu mettre en exergue le rôle crucial des chasseurs dans le suivi des GC et le promouvoir. La FACE - avec le CIC et la LCIE - a organisé l'échange entre chasseurs, scientifiques et autres parties prenantes, afin de leur permettre d'unir leurs forces et d'apporter un soutien efficace et transparent aux programmes de suivi.

Groupe de travail de la FACE sur les grands carnivores

Les Membres de la FACE offrent un vaste éventail de connaissances et d'expertise utile à la gestion future des GC en Europe. Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques relatives aux grands carnivores – que ce soit au niveau national, de l'UE ou du Conseil de l'Europe – la FACE s'assure qu'elle dispose de l'expertise de pointe et de la base de connaissances nécessaires d'un point de vue écologique, juridique et socio-économique afin de contribuer en apportant des éléments précis. Le réseau européen d'experts de la FACE sur les grands carnivores constitue son Groupe de travail sur les grands carnivores. Ce Groupe joue un rôle clé pour développer la base de connaissances de la FACE et coordonner la contribution de la FACE aux



processus européens et autres.

En 2020, les deux réunions du Groupe de travail de la FACE sur les grands carnivores se sont déroulées en ligne. Malgré les difficultés qui en ont résulté, les débats et l'échange d'information ont été fructueux et utiles. Les experts ont discuté du travail de la FACE et de ses Membres sur les GC, ont analysé les rapports nationaux sur l'Article 17 et ont contribué à formuler une position claire et résolue sur le loup en Europe.

Adoption de la position de la FACE sur le loup en Europe

En septembre 2020, l'Assemblée générale de la FACE a adopté une position officielle sur le loup en Europe. Le secrétariat de la FACE et le Groupe de travail de la FACE sur les grands carnivores ont collaboré pour élaborer cette position depuis le début de l'année 2020. Le fait de disposer d'une position claire et résolue aidera la FACE dans son travail de plaidoyer et dans le cadre de la coopération avec les politiciens, les agriculteurs et les scientifiques en Europe. De la sorte, les défis - et les opportunités - qui surgissent au sujet du loup dans les différents paysages européens pourront être abordés de manière collective. Les déclarations précises et les demandes sensées figurant dans la position illustrent clairement l'approche de la FACE quant à la coexistence avec les loups.

Rapport sur l'État de la Nature 2020 et rétablissement des populations de loups

En octobre 2020, le rapport sur l'État de la Nature 2020 a été officiellement publié. Il décrit le statut démographique et de conservation de la nature dans l'UE pour la période allant de 2013 à 2018 - sur la base des rapports des États membres dans le cadre des articles 12 et 17 des Directives Oiseaux et Habitats. Le rapport souligne que le loup dans l'UE affiche des tendances démographiques à la hausse et que les GC sont l'un des

principaux bénéficiaires des mesures de conservation entreprises dans le cadre des directives.

La FACE a analysé plus tôt cette même année, les évaluations nationales relatives aux populations de loups. Les résultats témoignent d'améliorations notables, non seulement pour les tendances des populations mais également pour la qualité de l'habitat et la portée de l'expansion de l'espèce. Cette tendance largement positive ne se voit néanmoins pas reflétée dans le statut de conservation général des évaluations des États membres.

Si l'on compare cela aux résultats du rapport sur l'État de la Nature de 2015, les évaluations des loups présentant un statut de conservation favorable ont diminué en passant de 19 (2007-2012) à 18 (2013-2018). Parallèlement, le nombre d'évaluations du loup présentant un statut de conservation défavorable a augmenté, de 13 à 19. Ceci s'explique largement par le nombre accru de nouvelles évaluations résultant de l'expansion du territoire et du manque d'optimisme quant aux perspectives futures pour le loup en Europe.



LA STRATEGIE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

Les chasseurs partagent une passion commune pour la nature et la biodiversité, facteurs essentiels de la pérennité de la chasse. C'est la raison pour laquelle les chasseurs travaillent chaque jour à travers l'Europe pour conserver et restaurer la nature et la biodiversité.

La FACE et ses Membres ont adopté le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE. Ce dernier reflète l'engagement actif des chasseurs européens en faveur de la conservation de la biodiversité afin de garantir la pérennité de la chasse pour les générations futures.

Le Manifeste pour la Biodiversité

Le Manifeste pour la Biodiversité (BDM) illustre le rôle significatif des chasseurs dans la conservation de la biodiversité tant pour les décideurs politiques que pour le grand public en fournissant des exemples de leurs initiatives en Europe. Chaque année, la FACE élabore un rapport de mise en œuvre afin d'évaluer les progrès engrangés dans ce domaine.

- Le rapport BDM de 2015 : Ce premier rapport BDM soulignait la contribution des chasseurs à la mise en œuvre de la Stratégie 2020 de l'UE en matière de biodiversité au travers de 181 études de cas.
- Le rapport BDM de 2016 : Témoignait du soutien apporté par les chasseurs dans la mise en œuvre des Directives Nature de l'UE. Près de la moitié des 221 études de cas ont été entreprises sur des sites Natura 2000.
- Le rapport BDM de 2017 : Reprenait 300 projets témoignant de la façon dont les chasseurs ont conservé des habitats et des espèces sur des terres agricoles.
- Le rapport BDM de 2018 : Se concentrait sur le suivi par les chasseurs des populations de faune sauvage.
- Le rapport BDM de 2019 : Présente 442 études de cas sur la contribution des chasseurs à la réalisation des



objectifs fixés par la Stratégie 2020 de l'UE en matière de biodiversité.

La FACE a créé son site BDM en 2019. Il permet à tout un chacun de partager son projet.

Les principaux éléments du site web BDM sont :

- Les Points d'Action du BDM
- Les rapports BDM
- Plus de 400 projets BDM
- Des documents utiles sur la chasse et la conservation

Pour en savoir plus sur la conservation liée à la chasse en Europe, veuillez consulter :

www.biodiversitymanifesto.com

La FACE vous encourage à nous informer au sujet de nouveaux projets portant sur le BDM. Il peut s'agir d'activités de gestion des habitats et des espèces, de suivi, de recherche ou de sensibilisation. Un critère-clé

est que ce type de projet doit être bénéfique pour la biodiversité et impliquer des chasseurs. Rendez-vous sur le site web BDM de la FACE pour partager votre projet.

Le Pacte vert de l'UE

En 2020, l'approche ambitieuse adoptée par la nouvelle Commission s'est traduite par le Pacte vert. Ce Pacte est le début d'une transition majeure pour de nombreux secteurs. L'un d'entre eux est l'agriculture dont l'intensification est l'un des principaux moteurs de la perte de biodiversité dans l'UE. En bref, le Pacte vert cherche à s'attaquer tant au changement climatique qu'à la perte de biodiversité. Son objectif est de transformer l'UE en une société juste et prospère - fondée sur une économie moderne, efficace en termes de ressources et concurrentielle. Le but ultime est d'atteindre un niveau net d'émissions des gaz à effet de serre équivalent à zéro en 2050 et une croissance économique découplée de l'utilisation des ressources.



Le Pacte vert a été présenté en Décembre 2019 et a été suivi par la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2030 et la Stratégie « De la Fourche à la Fourchette » (F2F) en mai 2020. Ces deux stratégies affichent des objectifs et des actions spécifiques que la Commission européenne (CE) s'engage à respecter afin de s'attaquer au changement climatique et à la perte de biodiversité.

Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité et Stratégie « De la Fourche à la Fourchette »

La Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité et la Stratégie « De la Fourche à la Fourchette » comportent un plan détaillé pour enrayer la perte de biodiversité et restructurer les systèmes alimentaires en Europe. Elles offrent toutes deux de nouvelles approches pour la mise en œuvre de la législation existante et se fixent des engagements, des objectifs et des mécanismes ambitieux.

Principaux éléments de la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2030 :

- 30% des terres européennes devraient être protégées, dont un tiers ayant le statut de stricte protection. Dans l'UE, 26% des terres sont déjà protégées dans le cadre des programmes nationaux et du réseau Natura 2000.
- Un nouveau plan pour la restauration de la nature dans l'UE.
- Amélioration de la mise en œuvre et de l'application de la législation européenne environnementale existante, notamment des Directives Oiseaux et Habitats.
- Redonner à au moins 10% des zones agricoles des caractéristiques de paysage de haute diversité afin d'offrir un espace aux animaux sauvages, aux plantes, aux pollinisateurs et aux régulateurs naturels des nuisibles.

Principaux objectifs de la Stratégie F2F :

- Réduction des pesticides chimiques (50%) et autres pesticides dangereux (50%) d'ici 2030.
- Promotion de l'agriculture biologique - atteindre plus de 25% de terres agricoles en agriculture biologique d'ici 2030.



- Réduction des ventes de produits antimicrobiens pour les animaux d'élevage (50%) et de l'utilisation des engrais (d'au moins 20%) d'ici 2030.

La FACE a souligné à plusieurs reprises combien il est important d'impliquer les acteurs ruraux, notamment les chasseurs, pour assurer l'efficacité des politiques en matière de biodiversité en Europe. Il est par ailleurs bien connu que la viande de gibier d'origine locale est un excellent exemple d'alimentation durable. De fait, les chasseurs opèrent dans le cadre d'un système de type « de la fourche à la fourchette » depuis des générations et tirent avantage d'une viande de gibier saine produite localement.

Réforme de la Politique agricole commune

2020 a été une année très active sur le plan de la réforme de la Politique agricole commune (PAC). Les Députés du Parlement européen ont des points de vue divergents sur cet important dossier, raison pour laquelle le vote a été retardé à plusieurs reprises au sein du PE. La FACE intensifie ses efforts de lobbying

afin de contacter les Députés du Parlement européen et de leur expliquer pourquoi les terres agricoles européennes doivent faire l'objet de mesures efficaces pour enrayer la perte de biodiversité. Une conférence en ligne, de courtes vidéos et une présence affirmée sur les réseaux sociaux sont quelques-uns parmi les nouveaux outils qui accompagnent la stratégie de plaidoyer plus traditionnelle de la FACE. La FACE a en outre prévu des réunions avec des Députés du Parlement européen, a rédigé des documents de position et s'est adressée aux parties prenantes.

Plus de deux ans se sont écoulés depuis la présentation par la Commission européenne (CE) de sa proposition relative à la Politique agricole commune (PAC) post-2020. Le PE et le Conseil se sont finalement mis d'accord sur leurs positions officielles au sujet de ce dossier en octobre 2020. Les négociations interinstitutionnelles - le trilogue comme on l'appelle - entre les deux institutions et la CE ont débuté le 10 novembre. Le but de ces négociations est d'arriver à une position unique et équilibrée sur la question de la PAC qui entrera en vigueur ultérieurement sous le nom de PAC post-2020.

**CAN THE NEW CAP
MAKE SPACE FOR
NATURE?**

Bringing nature back to
agricultural lands.

ONLINE EVENT 23 September 2020 16:00-17:30 (CET) www.face.eu/register

La nouvelle PAC peut-elle laisser une place à la nature ?

En préparation au vote en plénière du PE lors de la session d'octobre sur les plans stratégiques de la PAC, la FACE a organisé une conférence en ligne le 23 septembre sur les mesures qui peuvent effectivement enrayer la perte de biodiversité sur les terres agricoles européennes. Des Députés du Parlement européen et des scientifiques ont débattu de la manière dont la PAC post-2020, et en particulier le point GAEC N°9 (conditionnalité) et les programmes écologiques, peuvent contribuer à atteindre l'objectif de 10% de terres agricoles devant présenter des caractéristiques de paysages de haute diversité - comme l'indique la CE dans la Stratégie en matière de biodiversité à l'horizon 2030.

Luc Bas, Directeur d'UICN Europe, qui intervenait comme modérateur lors de cet événement, a souligné que le Pacte vert et la Stratégie de l'UE en matière de Biodiversité à l'horizon 2030 ne seront pas crédibles si la prochaine PAC ne génère pas des résultats quant à la biodiversité.



Projet PARTRIDGE : à plein régime

PARTRIDGE est un projet cofinancé par le Programme Interreg pour la région de la Mer du Nord. Il illustre la manière dont des solutions neuves et améliorées peuvent renforcer de 30% la biodiversité et les services écosystémiques d'ici 2023 en Belgique, au Danemark, en Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Écosse. Le projet gère 10 sites de démonstration sur des terres agricoles. Au moins 7% de chacun de ces sites est amélioré par des mesures portant sur la haute qualité des habitats, par le biais de projets adaptés à la perdrix grise. Les perdrix grises sont l'une des meilleures espèces à servir d'indicateur de la santé des écosystèmes agricoles. Cette espèce a enregistré un déclin de 94% dans l'ensemble de l'Europe depuis les années 1980. PARTRIDGE est un projet « all-inclusive » ayant adopté une approche ascendante. Les parties prenantes sont : les agriculteurs, les chasseurs, les ONG, les scientifiques, des citoyens et les gouvernements locaux.





LES ARMES À FEU ET LES MUNITIONS

La FACE et ses Membres veillent à garantir aux chasseurs le droit d'acquérir, de détenir, d'utiliser et de voyager avec des armes à feu et des munitions, en toute sécurité et en l'absence de bureaucratie, restrictions ou coûts injustifiés. Concernant les armes à feu, nombre de ces aspects sont actuellement couverts par la législation européenne ; soit par une harmonisation complète, soit par des règles minimales. Par ailleurs, la FACE cherche à faciliter les processus permettant aux chasseurs de s'informer sur les munitions efficaces, abordables et disponibles à utiliser en toute sécurité aux fins prévues, et de les acquérir.

La Directive Armes : Mises à jour sur la mise en œuvre nationale

En 2020, la FACE a organisé plusieurs rencontres en ligne avec ses Membres et des représentants de l'industrie au sujet de la mise en œuvre nationale de la Directive Armes révisée, processus qui n'est pas encore finalisé dans certains pays. Pendant cette année 2020, certains gouvernements ont tenté d'introduire des restrictions injustifiées sur les armes à feu destinées à la chasse qui étaient requises dans le cadre de la directive révisée. S'agissant de la Carte européenne d'Arme à feu, la FACE est convaincue que le marquage des composantes essentielles ne contribuera pas à une meilleure traçabilité et à un suivi de meilleure qualité de la circulation des armes. En 2020, la FACE a souligné à nouveau que si les États membres adoptent différentes

approches en matière de marquage, cela pourrait conduire à des restrictions à la libre circulation des chasseurs qui se déplacent avec la carte. Pendant toute l'année, la FACE a également suivi les négociations sur le Brexit et leur lien avec le maintien de l'utilisation de la Carte européenne d'Armes à feu

Nouvelle réglementation de l'UE sur l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides

En 2015, la Commission européenne (CE) demandait à l'Agence européenne des Produits chimiques (ECHA) de préparer un projet de restriction de l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides en Europe. En août 2018, la proposition de l'ECHA était envoyée à la CE. Après des mois d'analyse, de longs retards et de nombreuses critiques émanant de diverses parties prenantes, la nouvelle réglementation interdisant la grenaille de plomb dans les zones humides devrait entrer en vigueur à partir de janvier 2023 dans tous les pays de l'EEE.

En quoi cette réglementation est-elle différente ?

- La définition de « zones humides » est beaucoup plus vaste que dans les lois nationales existantes. Par exemple, elle inclut les tourbières - avec et sans eau visible - et couvre potentiellement tout type de surface après une forte pluie.



- Un élément aggravant tient au fait qu'une zone-tampon fixe de 100 mètres autour de toutes les zones humides est applicable. Tirer à la grenaille de plomb dans ou à 100 mètres d'une zone humide est interdit, quelle que soit l'espèce chassée.
- Toute personne transportant de la grenaille de plomb dans un rayon de 100 mètres par rapport à une « zone humide » sera présumée coupable de tir en zone humide, sauf si elle peut démontrer que cette grenaille de plomb était destinée à un autre type de tir.

Suite aux critiques généralisées émanant de la FACE, de ses Membres et de ses partenaires quant au manque de certitude juridique qu'offrirait la définition de RAMSAR, la CE a affirmé que la définition des zones humides devait être interprétée « de manière proportionnelle » et qu'elle pourrait envisager de publier des lignes directrices.

Proposition de restriction du plomb dans toutes les munitions, sollicitée par la Commission européenne

En 2020, l'Agence européenne des Produits chimiques (ECHA) s'attelait à préparer une proposition de restriction couvrant le risque pour la faune sauvage et les êtres humains (au travers de la consommation de viande de gibier) entraîné par la présence de plomb dans toutes les munitions (grenaille et balles), y compris pour le tir à la cible. Le plomb des plombs de pêche était également concerné par cette requête. Le courrier de la CE à l'ECHA, qui a été rendu public le 21 août 2019, demandait également à cette dernière d'examiner les questions de bien-être animal et de risque d'accidents pour les chasseurs utilisant des munitions de plomb et des alternatives à celles-ci.

La proposition de l'ECHA sera évaluée par son Comité d'évaluation des risques (CER) et son Comité d'Analyse socio-économique (CASE). Des consultations seront organisées avec les parties prenantes concernées, y compris la FACE qui siège par ailleurs aux instances de prise de décision de l'ECHA.

Selon la FACE, toute autre mesure, en-dehors de celles portant sur l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides, doit être proportionnelle au regard des risques démontrés envers les populations de faune sauvage et la santé humaine par le biais de la consommation de viande de gibier (en tenant compte des mesures de gestion du risque).

Groupe de travail Munitions de la FACE

Le Groupe de travail Munitions de la FACE s'est réuni trois fois en 2020 afin de débattre des évolutions politiques importantes dans le domaine des munitions. À titre d'exemple, l'une des initiatives de ce groupe par le passé a consisté en la création d'un nouveau site Web de la FACE « Conseils sur la gestion des risques émanant des munitions au plomb » :

www.leadammunitionguidance.com



LES ACCORDS INTERNATIONAUX



La FACE, en collaboration avec ses Membres et ses partenaires, contribue activement aux principaux accords internationaux et offre l'expertise, la coordination, les synergies et la sensibilisation nécessaires. De la sorte, la FACE est informée de toutes les décisions de conservation prises sur le plan international et y participe. Il s'agit également d'une occasion pour la FACE de faire connaître à l'échelle internationale le rôle des chasseurs en tant que conservationnistes, ainsi que de trouver des moyens de collaborer avec les autres défenseurs de la conservation.

La Convention de Berne

Du 30 novembre au 3 décembre 2020, la FACE a participé à la 40ème réunion du Comité permanent de la Convention de Berne, également dénommée Convention sur la Conservation de la Faune sauvage et des Habitats naturels en Europe. Cet événement s'est déroulé en ligne pour la première fois et a attiré une participation record de 190 personnes, dont 45 Parties contractantes. La Convention de Berne est le premier accord international (établi en 1979) consacré à la conservation de la nature - par la protection tant des habitats que des espèces. Elle couvre la majeure partie de l'Europe et certains pays africains (actuellement un total de 50 états).

À la fin de chaque année, les représentants des gouvernements, la Commission européenne (CE) et les

ONG se retrouvent pour débattre des préoccupations environnementales et pour prendre des décisions. Cette année, les points marquants de la réunion ont porté sur l'avenir du financement de la Convention de Berne de même que sur sa vision à l'horizon 2021-2030 et sur les résultats des activités qu'elle a mises en œuvre en 2020.

Les dossiers ouverts après la transmission de plaintes par des citoyens et des ONG au sujet d'infractions présumées à la Convention ont également été évalués à cette occasion.

Parmi les points d'intérêt pour la communauté cynégétique, la réunion a débattu :

- Des espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Des progrès réalisés par le processus d'éradication de l'érisma rousse
- De la lutte contre l'abattage illégal des oiseaux
- Du Réseau Émeraude

En participant à cette réunion, la FACE s'est assurée d'être bien au courant de telles questions.

AIHTS : Une meilleure mise en œuvre par les États membres de l'UE est requise

Dans le cadre de l'Accord sur des normes internationales de piégeage sans cruauté (AIHTS), les pièges utilisés pour certaines espèces figurant sur les listes de l'AIHTS doivent faire l'objet d'une évaluation au travers de normes de test approuvées et doivent être, par la suite, certifiés comme respectant les exigences en matière de bien-être établies par cet accord.

Les États membres de l'UE disposaient d'un délai jusqu'en juillet 2016 pour interdire l'utilisation de pièges non homologués conformément aux normes de l'Accord (pour les espèces mentionnées par l'AIHTS). Néanmoins, la plupart d'entre eux n'y sont pas arrivés. La FACE

souhaiterait observer un plus grand progrès dans la mise en œuvre de cet accord qui pourrait être utilisé de manière plus efficace pour partager des connaissances et contribuer à la gestion de la faune sauvage, en particulier pour les espèces exotiques invasives, à des fins de conservation et de recherche.

Veuillez consulter le site web de la FACE pour :

See the FACE website for:

- Connaître la position de la FACE au sujet du piégeage
- Obtenir de plus amples informations sur l'AIHTS
- En savoir plus sur le travail réalisé au sujet des meilleures pratiques en matière de piégeage pour le chien viverrin, le rat musqué, le renard roux, la martre des pins et le castor fiber.



CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)



La CITES cherche à réglementer le commerce international de spécimens de faune et de flore sauvages en établissant des niveaux de durabilité afin d'assurer qu'il ne menace pas leur survie. Cette Convention est particulièrement pertinente pour les chasseurs sur le plan de l'importation/ de l'exportation de trophées de chasse, mais aussi au titre d'accord international essentiel parmi d'autres, qui fixe le programme mondial de conservation, définit des principes de conservation et offre des outils et des moyens de coopération.

En raison de la pandémie de COVID-19, les réunions du 73^{ème} Comité permanent et du 31^{ème} Comité sur les Animaux qui devaient se tenir à Genève ont été reportées. Malgré les nombreuses difficultés, le travail de la Convention se poursuit et la FACE contribue aux activités en cours. Elle a notamment participé aux travaux intersession du Comité permanent et du Comité sur les Animaux et à certains des Groupes de Travail. Le 12 janvier 2021, la FACE a suivi les débats en ligne du Comité permanent, rencontre à l'occasion de laquelle les Membres ont également examiné les perspectives de réunions en 2021 et ont été informés au sujet du travail du Comité sur les plantes et du Comité sur les Animaux.

Convention on Migratory Species: Outcomes of CMS COP13

La 13^{ème} réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CoP13 de la CMS) s'est déroulée en Inde du 15 au 22 février 2020. Elle s'est clôturée par l'adoption d'une série de résolutions et de nouvelles listes d'espèces ainsi que d'une déclaration spécifique sur le rôle de la CMS dans le contexte du cadre mondial sur la biodiversité post-2020.





L'une des priorités de la FACE a été de suivre les résolutions sur les problèmes liés aux oiseaux migrateurs. Il ne s'agit pas de nouvelles résolutions, mais de révisions de résolutions existantes résultant de conférences du passé :

- **Abattage, capture et commercialisation illégaux d'oiseaux migrateurs (IKTT)** (Doc 26.1.1.) - le texte a été révisé pour refléter le statut du Plan stratégique conjoint de Rome entre la CMS et la Convention de Berne et la Task Force sur l'IKTT dans la région méditerranéenne (MIKT).
- **Oiseaux terrestres migrateurs dans la région d'Afrique et d'Eurasie (Doc. 26.1.2)** - références supplémentaires sur la question de la détérioration des terres et sur les solutions au changement climatique s'inspirant de la nature. La liste des espèces n'a pas dû être actualisée suite aux modifications apportées à la liste rouge de l'UICN.
- **Prévention de l'empoisonnement des oiseaux (Doc. 26.1.3)** - la référence aux munitions au plomb est particulièrement importante dans ce document. La nouvelle résolution demande qu'une Task Force Internationale sur l'abandon progressif du plomb dans les munitions et dans les plombs de pêche soit établie dès que possible après la CoP13 dès lors que le Comité permanent en aura approuvé les termes de référence. Cela avait déjà été proposé à la CoP précédente aux Philippines, mais en passant au niveau d'un Task Group. Cependant, aucun budget n'est alloué à la Task Force pour la prochaine période intersession. Les références à la réglementation REACH et au plomb dans les munitions ont également été corrigées de sorte à



refléter correctement la situation actuelle.

Pour la première fois, la culture animale a été liée à la conservation dans le cadre de la Convention, avec une référence spécifique pour souligner le fait que les baleines, les dauphins, les éléphants et les primates acquièrent une partie de leurs connaissances et de leurs compétences au travers de l'apprentissage social. Ce point a été salué par les ONG de bien-être et de défense des droits des animaux qui étaient fortement présentes à la CoP.

UICN World Conservation Congress 2020 Vote sur les motions

Comme pour bon nombre de conférences en 2020, l'un des plus grand événements au calendrier, le Congrès mondial sur la Conservation de l'UICN prévu à Marseille, a été reporté à septembre 2021. Malgré ce revers, le travail s'est poursuivi au sujet du processus relatif aux motions de l'UICN, qui fixe le programme et les politiques de l'UICN. En 2020, la FACE a participé à des débats en ligne et a finalement pu voter sur des motions visant à promouvoir le principe d'utilisation durable, en identifiant les imprécisions relatives à la chasse.

Les motions et recommandations de l'UICN sont des documents politiques forts dans le cadre desquelles les parties prenantes et la société civile travaillent avec les décideurs. La FACE est membre de l'UICN depuis 1987 et, par conséquent, sa participation aux débats sur les motions au fil du temps a été essentielle pour promouvoir le rôle de la chasse dans la conservation de la nature.

Peste porcine africaine : Importance du rôle des chasseurs en matière de santé animale

Début 2020, le Secrétaire général de la FACE, le Dr. David Scallan, a pris la parole lors d'une conférence de haut niveau sur le thème « Le futur de la production de porc mondiale menacé par la Peste porcine africaine (PPA) » dans le cadre de la 85^{ème} Semaine écologique internationale de Berlin en Allemagne. La discussion sous forme de panel a été consacrée à l'amélioration de la collaboration et à l'avenir de l'industrie du porc sur le plan mondial. Le Dr. Scallan a encouragé le recours aux meilleures pratiques de coopération et de communication entre chasseurs, agriculteurs et autorités pour assurer le suivi de la PPA et lutter contre cette maladie. Il a mis en exergue les « Recommandations PPA » de la FACE destinées aux associations de chasse et aux chasseurs. Il a par ailleurs souligné que les gouvernements doivent travailler en étroite coopération avec les associations nationales de chasse et assurer (notamment sur le plan financier) que la gestion des sangliers et la biosécurité puissent être facilement mises en œuvre. Cela implique souvent une modification de la législation sur les méthodes de chasse et l'autorisation d'équipement de chasse spécialisé.

La PPA en Allemagne

À la mi-septembre 2020, l'état allemand de Brandebourg (districts d'Oder-Spree, Spree-Neiße, Märkisch-Oderland) a été frappé par une épidémie de PPA. Brandebourg se trouve juste à côté de la Pologne où le virus circule depuis 2014. Il convient essentiellement de maintenir le virus dans une zone restreinte, là où il a été détecté. Comme prévu par la législation européenne, le Brandebourg a créé trois zones : une zone centrale entourée d'une zone menacée (contaminée) et une zone-tampon.

Santé animale et COVID-19

En 2020, la propagation de la COVID-19 a attiré fortement l'attention sur la commercialisation et la consommation de produits de la faune sauvage.

Malheureusement, certains Députés du Parlement européen de tendance écologique ont proposé d'interdire la consommation et la commercialisation de produits de la faune sauvage dans le cadre d'une Résolution du Parlement européen (PE) sur une « Action coordonnée de l'UE pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences ». La FACE a immédiatement demandé aux Députés du Parlement européen de rejeter la proposition qui n'était d'ailleurs pas soutenue par une majorité d'entre eux en plénière.

Les débats sur l'interdiction de marchés de produits frais et sur la commercialisation et consommation des produits de la faune sauvage ont conduit plus de 250 experts et organisations, dont le groupe SULI de l'UICN, à envoyer une lettre ouverte à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). La lettre soulignait l'importance de la commercialisation des produits de la faune sauvage et recommandait des actions spécifiques.



LES MÉTHODES ET LES CULTURES DE CHASSE

L'art de la trompe pratiqué par les chasseurs est reconnu comme patrimoine culturel par l'UNESCO

Le 17 décembre 2020, l'art musical de la trompe de chasse a été reconnu au titre de « patrimoine culturel immatériel ». Il a été inclus dans la liste du Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité lors de la 15^{ème} session du Comité intergouvernemental pour la Sauvegarde du Patrimoine culturel.

Cette reconnaissance est le résultat du travail mené à bien par la Fédération internationale des Trompes de France (FITF) en 2013 et de la création d'un dossier de demande multinationale couvrant la Belgique, le Luxembourg, l'Italie et la France en 2016. C'est là un pas positif qui reconnaît l'importance de la culture cynégétique.

L'art de la trompe de chasse est une technique instrumentale qui se fonde essentiellement sur la maîtrise corporelle et la convivialité. Même si depuis bien longtemps des trompes diverses sont utilisées, la tradition de l'art de la trompe a trouvé ses marques en France vers la fin du 17^{ème} siècle et est devenue



généralement associée à la pratique de la chasse à courre pendant le 18^{ème} siècle.

Aujourd'hui encore, l'art de la trompe reste fortement apprécié à la fin d'une partie de chasse pour saluer et honorer le gibier qui a été prélevé. Différentes partitions sont consacrées à chaque espèce de gibier. La popularité de cet art dépasse le cercle des chasseurs car de nombreux groupes ne participent pas à l'activité de chasse en tant que telle - mais l'uniforme traditionnel peut par contre être conservé.

La FACE considère que cette pratique traditionnelle mérité bien sa place sur la liste du « Patrimoine culturel immatériel » et est ravie de cette nouvelle reconnaissance.





LE PROGRAMME PATRON DE LA FACE

En 2019, la FACE a mis sur pied son « Programme Patron », le but étant d'offrir au secteur de la chasse un moyen d'assurer un brillant avenir pour la chasse et la conservation en Europe. Notre Programme Patron est la base de la construction d'un réseau crucial et bien connecté.

L'Équipe de la FACE est composée d'experts de la chasse, de la conservation, de la communication, de la politique européenne, des affaires juridiques et publiques.

La FACE a besoin du soutien des parties prenantes concernées pour :

- assurer une présence forte pour intervenir dans les affaires politiques internationales/ de l'UE
- assurer sa croissance
- promouvoir les bénéfices apportés par la chasse dans toute l'Europe

Les Patrons de la FACE sont en contact direct avec l'équipe de la FACE basée à Bruxelles et tirent parti d'informations sur des activités et sujets liés à la chasse.

Le 3 février 2020, la FACE dévoilait son « Programme Patron » et annonçait officiellement que Blaser, BioAmmo et Jagd&Hund avaient acquis le statut de Patrons en « Or ».

BLASER est la marque allemande bien connue fondée en 1957 par Horst Blaser. Cette entreprise fabrique des fusils et des carabines haut de gamme pour la chasse, mais son portefeuille inclut un large éventail d'autres produits pour la chasse comme les armes à feu, l'équipement, les munitions, l'optique de chasse, les accessoires et les vêtements.

BIOAMMO LTD est un fabricant de munitions qui se consacre au développement, à la production et à la distribution de douilles et de bourres 100% biodégradables, biocompostables et non toxiques, à teneur en plastique équivalente à 0%. La mission de BioAmmo est de fabriquer des cartouches de haute qualité et de haute performance tant pour le tir de gibier que le tir sportif et de contribuer à éliminer la pollution générée par la présence de plastique dans les munitions. Le matériau polymère végétal breveté de BioAmmo est tout simplement consommé par des bactéries et se transforme en une biomasse entièrement naturelle. L'humidité et la lumière du soleil n'ont pas d'impact sur sa dégradation et la durée de stockage est d'environ 5 ans. Les cartouches de BioAmmo sont également disponibles en version non-toxique. Il vous suffit d'enterrer les douilles et les bourres et la nature se chargera de faire le reste !





JAGD&HUND est la plus grande foire européenne pour le monde de la chasse : elle accueille environ 82 000 visiteurs et 850 exposants chaque année. Elle se déroule dans le Messe Dortmund GmbH, l'un des plus grands centres d'exposition en Allemagne.

Fin 2020, la FACE était fière d'annoncer que son Programme Patron accueillait l'entreprise allemande Hunter & Co. et son application « MyHunt ». Hunter & Co. a rassemblé des chasseurs, des développeurs de logiciels et des passionnés de la nature qui partagent leur vision au travers de l'application MyHunt, le « fidèle compagnon toujours présent dans la poche des chasseurs, cette application vous offre une aide avant, pendant et après la chasse et vous permet de jouir pleinement de la nature, en toute simplicité ».

L'objectif de **Hunter & Co.** est d'une part d'offrir aux chasseurs une application mobile, d'utilisation facile et réactive aux besoins des chasseurs partout dans le monde et, d'autre part, de développer des fonctions qui aideront la FACE et les associations nationales de chasse en termes de recherche, de collecte de données et d'activités de communication.

Lorsqu'il a dévoilé le Programme Patron, Torbjörn Larsson, Président de la FACE, a déclaré : « Nous sommes aujourd'hui confrontés à des défis et à des menaces majeures sans précédent. Notre mission commune est d'assurer la chasse et la conservation pour les générations à venir en Europe. Ce fantastique lancement du Programme Patron de la FACE a ouvert la porte à une FACE beaucoup plus forte qui pourra déterminer le meilleur contexte qui soit pour la chasse et la conservation en Europe. Le Programme Patron renforcera l'influence de la FACE et consolidera son succès sur le plan européen, là où naissent 80% des règles nationales affectant la chasse et la conservation ».

Vous souhaitez devenir Patron de la FACE ? Contactez-nous à l'adresse : communication@face.eu

LES FINANCES

La FACE offre des services rentables à ses Membres. Ces services représentent une importante valeur ajoutée pour les chasseurs européens au regard de la masse de travail abattue par le Secrétariat de la FACE et du montant des cotisations des Membres, qui représentent environ 10 cent par chasseur. C'est dans cette philosophie que la FACE propose à ses Membres et à ses partenaires une gestion financière transparente et rentable, générant un maximum d'impact pour un minimum de coûts. Le financement de la FACE est donc essentiellement assuré par les cotisations de ses Membres, mais une partie de son budget bénéficie du financement de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, par le biais de la subvention LIFE pour ONG.

Transparence

La FACE est inscrite au Registre de transparence de l'UE (numéro d'identification 75899541198-85), géré conjointement par le Parlement européen et la Commission européenne. La FACE applique le Code de conduite dans toutes ses relations avec les institutions de l'UE, ainsi qu'avec les membres, fonctionnaires et autres agents desdites institutions.

Pour plus d'informations sur le Registre de transparence, veuillez consulter la page :

<http://europa.eu/transparency-register/>

Période de janvier à décembre 2020

REVENUS

Cotisations des Membres - Membres effectifs	79.6%
Cotisations des Membres - Membres adhérents	3.5%
Subvention LIFE ONG	11.8%
Subventions complémentaires (ESFAM)	1.5%
Initiatives de levée de fonds / Projets opérationnels	3.3%
Intérêts bancaires et revenus financiers	0.1%
Recouvrement (années antérieures)	0.3%

DÉPENSES

Bureaux	6.0%
Consommables	0.4%
Administration	5.6%
Coûts inhérents au Programme de travail	7.2%
Frais de déplacement du Président	0.7%
Frais de déplacement des missions du personnel	2.2%
Coûts Personnel	67.3%
Amortissement (passif annuel)	1.9%
Frais exceptionnels (années précédentes)	0.3%
Projets opérationnels	3.3%
Études/ consultance	5.1%





FACE “GOLD” PATRONS

The FACE Activity Report 2020 has received a wide distribution in the hunting community by the FACE “Gold” Patrons: BioAmmo, Blaser, Jagd&Hund and Hunter&Co.

In 2020, FACE launched its new "Patron Programme", with the aim of providing the hunting sector with a means to support a strong future for hunting and conservation in Europe.

The FACE Patron Programme is the foundation for developing an essential and positive network.



Blaser **BIOAMMO**



Fédération européenne de chasse et de conservation

Rue Belliard 205 - 1040 Bruxelles
Téléphone +32 2732 69 00
www.face.eu